

## **INFORMATION AUX PARENTS CAMPAGNES DE VACCINATION contre la COVID 19**

Madame, Monsieur, chers parents,

**Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid 19, l'ARS organise des campagnes de vaccination destinées aux élèves de 12 ans et plus ainsi qu'aux adultes à proximité ou dans l'enceinte d'un établissement scolaire du secteur où est scolarisé votre enfant.**

Je vous informe qu'une campagne de vaccination est organisée dans l'établissement scolaire suivant :

**LYCEE LECONTE DE LISLE à SAINT-DENIS les jeudi 26 et vendredi 27 août 2021**

Pour bénéficier de la vaccination, les documents suivants sont à remettre à la vie scolaire de l'établissement de votre enfant, dans une **enveloppe fermée** avec mention du nom, prénom et classe de l'élève au plus tard deux jours avant la date de la campagne vaccinale :

**- Pour les élèves de 12 ans à 15 ans :**

- Autorisation parentale signée d'au moins un parent (obligatoire).
- Le questionnaire ARS préalable à la vaccination « mineurs » dûment renseigné.

**- Pour les élèves de 16 et 17 ans :**

- Autorisation parentale signée d'au moins un parent (non obligatoire).
- Le questionnaire ARS préalable à la vaccination « mineurs » dûment renseigné.

Pour les élèves majeurs et les adultes, le questionnaire ARS préalable devra être renseigné sur place le jour même de la vaccination.

### **Le jour de la vaccination**

- l'élève mineur devra se présenter muni de **la carte vitale** d'un des parents ou de l'attestation de droits (ou éventuellement une photo de la carte vitale sur smartphone) ainsi que **sa pièce d'identité**.
- L'élève majeur ou l'adulte devra présenter sa carte vitale et sa pièce d'identité.

### **Compléments d'information**

- Suite à la promulgation de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, les élèves de 12 à 16 ans pourront se faire vacciner avec **l'accord écrit d'un seul parent** ; les plus de 16 ans pourront se faire vacciner **sans accord parental**.  
Le consentement de l'enfant sera par ailleurs renouvelé à l'oral quelques minutes avant l'acte.
- Les mineurs de plus de 16 ans possédant une carte Vitale à leur nom devront présenter obligatoirement **la carte Vitale**

**d'un** de leurs **parents** ou une **attestation de droits**. Ainsi, la certification de sa vaccination sera enregistrée dans le dossier médical de son parent dans l'outil TousAntiCovid.

- Si l'adolescent **a déjà eu la Covid-19** au cours des 2 derniers mois avant la vaccination, il doit en fournir le justificatif (résultat du test RT-PCR ou antigénique). Il ne recevra alors **qu'une seule dose de vaccin**.
- La vaccination est réalisable sans ordonnance et intégralement prise en charge par l'assurance maladie
- La présence des parents le jour de la vaccination n'est pas obligatoire